



Contentia et huissier de justice

Par **christelle83**, le **04/12/2013** à **15:13**

BONJOUR
J AI EUE UNE DETTE AUPRES DE COFIDIS DE 1500€ J AI DONC ETAIS RELANCEE CONTENTIA ET UN HUISSIER DE JUSTICE AFIN DE REGLER CETTE SOMME; JE LA DEVAIS J AI DONC PRIS UN ECHEANCIER ET J AI REGLEE LA SOMME SAUF QU AUJOURD HUI J AI REMBOURSE 3000€ EN TOUT ET QU IL CONTINUE A ME DEMANDER DE REGLER LES FRAIS D HUISSIER ET DE PROCEDURE AINSI QUE LES INTERETS ; AU VU DES SOMMES DEJA VERSEE CES SOMMES NE TIENNENT PAS COMPTE DE TOUT CA MA DETTE EST TOTALEMENT REGLEE
DOIS JE CONTINUER A REGLER
MERCI DE VOS REPONSES ET BONNE JOURNEE
nci dessous le detail des sommes réclamées :
30/09/2011 PRINCIPAL 1888.45
30/09/2011 CLAUSE PENALE 105.92
30/09/2011 FRAIS DIVERS 4.38
09/10/2013 D.P.8 32.90
09/10/2013 ACTES 266.84
09/10/2013 Débours Débiteur 47.20
09/10/2013 Formalité charge 39.45
09/10/2013 ACOMPTE VERSES 2483.42
09/10/2013 INTERETS 778.73
09/10/2013 TOTAL EN EUROS 3 163.27 2483.42
09/10/2013 RESTE DU 679.85
MERCI VRAIMENT DE ME DIRE SI TOUT CES FRAIS SONT LEGAUX

Par **Marion3**, le **04/12/2013** à **17:50**

Bonjour,
Y a t'il eu un procès avec titre exécutoire qui vous a été remis par un huissier ?
Cdt

Par **christelle83**, le **05/12/2013** à **11:38**

BONJOURrnAPPAREMENT OUI MAIS L HUISSIER NE MA JAMAIS RIEN
REMISrnCORDIALEMENT

Par **pat76**, le **06/12/2013** à **17:03**

Bonjourrnndemandez au huissier qu'il vous remette la copie du titre exécutoire qui lui permet de vous réclamer un paiement des frais.rnrnSi il n'y a eu aucune décision de justice, les frais sont à la charge du créancier.rnrnDites au huissier que s'il ne vous remet pas la copie du titre exécutoire émis par un juge, vous allez dans un premier temps saisir le Juge de l'exécution et le Président de la Chambre départementale des huissiers de justice.rnrnVous pouvez également vous renseigner auprès du Greffe du Tribunal d'Instance ou de Grande Instance dont vousrندépendez si un jugement avait été prononcé contre vousrnrnL'huissier est de votre département?

Par **christelle83**, le **17/12/2013** à **11:00**

BONJOURrnOUI L HUISSIER EST DE MON DEPARTEMENT,J AI DEJA REGLEE TOUTE
LA DETTE AUJOURD HUI JE PAIE LES FRAIS ET LES INTERETSrnMERCI DE VOTRE
AIDE

Par **moisse**, le **17/12/2013** à **11:56**

Bonjour,rnVoir la réponse de pat76 qui reste d'actualité.rnSi l'huissier produit un titre exécutoire, vous aurez le détail des sommes dues.rnUn titre exécutoire signifie qu'il y a eu passage au tribunal et jugement contre vous.rnVous en seriez informée si vous ouvrez régulièrement votre courrier.rnSi pas de titre vous cessez les règlements.